

LE QUÉBEC DANS LA CONSTITUTION

L'accord ne fait ni perdants, ni gagnants

♦OTTAWA - Il n'y a pas de gagnants ni de perdants, cette fois, avec l'accord-constitutionnel sur le Québec. L'art du compromis a simplement produit son oeuvre dans ce Canada où les différences ne laisseraient qu'un autre choix, l'immobilisme. L'avenir va, en ce sens, être celui d'un gouvernement central fort en interaction avec des provinces fortes.

par Pierre-Paul NOREAU

Cette thèse a été développée à maintes reprises, hier, autour de la table constitutionnelle canadienne, alors que les premiers ministres étaient réunis pour la cérémonie de signature des modifications constitutionnelles sur le Québec.

Même le premier ministre manitobain Howard Pawley, qui était le plus fort contestataire de l'entente du lac Meech l'a utilisée. Il aurait pourtant pu démontrer une certaine amertume, alors que certaines de ses préoccupations exprimées à l'entrée des négociations, ont trouvé un tiède écho dans les arrangements d'hier.

M. Pawley tenait, par exemple, à la tenue d'audiences publiques partout au Canada pour que soient discutés les tenants et aboutissants du cas québécois. Il y aura, bien sûr, une commission itinérante fédérale. Mais chez ses homologues provinciaux, il n'aura eu qu'un unique allié. Le premier ministre ontarien David Peterson est le seul à s'être engagé, à l'aube de sa campagne électorale, à sonder l'opinion de ses concitoyens sur les effets de la réforme. L'attaque de Pierre Trudeau, faut-il préciser, a eu beaucoup d'effet dans la région de Toronto.

♦M. Pawley s'est finalement re-



Le chef québécois Robert Bourassa est félicité par ses collègues de l'Alberta Don Getty (à gauche) et John Buchanan, de la Nouvelle-Écosse, sous l'oeil des premiers ministres Joe Ghiz (IPE), Brian Peckford (Terre-Neuve) et Grant Devine (Saskatchewan).

trouvé, en bout de ligne, à inviter ses homologues à élargir le débat. Don Getty, lui, a répondu aux journalistes sur ce point, que le débat au Parlement albertain serait suffisant puisque les députés allaient rapporter les réactions de leurs concitoyens.

M. Pawley n'a pas du tout eu gain de cause quant à sa préoccupation pour les représentants des Territoires du Nord-Ouest qui s'estiment lésés par l'accord requérant

désormais un vote unanime pour la création d'une province. Ils allèguent par ailleurs que l'entente crée une discrimination à l'endroit de leur population majoritairement autochtone, puisque leurs populations seront exclues du Sénat et de la Cour suprême, le droit de faire des recommandations étant désormais limité aux seules provinces.

Le premier ministre néo-démocrate est cependant à l'origine d'une addition dans le texte pour

qui fait que la nouvelle entente ne change rien aux droits actuels des autochtones.

M. Pawley s'estimait, d'autre part, satisfait du libellé de la clause sur le pouvoir de dépenser du fédéral, l'interprétant comme garant d'un pouvoir central fort. En fait, ni le gouvernement central, ni les provinces y ont gagné quelque pouvoir puisque le texte élimine explicitement toute ouverture.

Le premier ministre Bourassa

pourrait, quant à lui, être contesté quant à sa décision de laisser tomber la référence à la langue et à la culture française comme caractéristiques de la société distincte. Il pourrait tout simplement avoir été obligé de laisser tomber ce morceau pour permettre un déblocage, conservant d'autre part une protection grâce à la clause de sauvegarde sur les pouvoirs en matière de langue.

Il n'y a, de toute façon, pas de doute dans l'esprit de Bill Vander Zalm de la Colombie-Britannique que le succès impliquait de part et d'autre un sens du compromis, un donnant-donnant. C'est d'ailleurs le nouvel esprit qui fait qu'on retrouve clairement stipulé dans le texte que l'évolution constitutionnelle doit dorénavant se faire dans le respect du principe de l'égalité de toutes les provinces.

Hommages

Mais, de l'avis des premiers ministres provinciaux, il faut pour cette fois rendre un hommage tout à fait spécial à Brian Mulroney. Il est selon eux le réel artisan du succès de toute l'opération de négociations qui ramène le Québec et qui a généré le climat de réconciliation qui prévaut dans tout l'ensemble canadien.

Brian Peckford, de Terre-Neuve, a précisé que Brian Mulroney allait

passer à l'histoire pour cela, soulignant ses qualités de patience et de ténacité sans lesquelles l'accord n'eût pas été possible. Les Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick), Grant Devine (Saskatchewan), Joe Ghiz (Île-du-Prince-Édouard), etc. n'ont pas non plus ménagé leurs compliments.

Robert Bourassa a lui aussi eu droit à une attention toute particulière lors de la cérémonie de signature du midi, dont un «Mon cher Robert, Bienvenue au Canada» exprimé en français de la part de son homologue ontarien, David Peterson.

La maturité politique canadienne force maintenant les gouvernements du pays à poursuivre et aller de l'avant, a plaidé M. Getty, en pointant particulièrement le dossier de la réforme du Sénat, pendant que son collègue Pawley insistait lui sur le développement économique, l'équité régionale et l'amélioration des programmes sociaux.

Brian Mulroney a conclu en promettant des lendemains encore plus prometteurs avec le processus vivant de consultation mis en place avec les conférences constitutionnelles annuelles, maintenant «que nous avons mis un terme à l'isolement constitutionnel du Québec et qu'un autre chapitre de l'histoire du Canada commence.»

«Une défaite totale»

♦La porte-parole de la Société-Saint-Jean-Baptiste (SSJB), Mme Nicole Boudreau, est d'avis qu'il n'existe aucune garantie linguistique que dans le concept de société distincte. «Pour lui (M. Bourassa) c'est une victoire historique, pour nous c'est une défaite totale». Mais selon Mme Boudreau, c'est le 16 novembre, quand la Cour suprême donnera son jugement sur l'article 58 sur l'affichage, que les Québécois apprendront ce que c'est que d'être membre d'une société distincte. Et ils verront alors que ce que M. Bourassa a obtenu est un gros zéro pour le Québec. «On est très peiné et scandalisé, car M. Bourassa a accepté ce que le gouvernement du Québec n'a jamais accepté, ce que tous les premiers ministres avant lui, et lui-même en 1971, n'ont pas accepté. C'est ce qui est scandaleux pour la population du Québec. Et il faut noter, ajoutée-elle, que c'est deux Québécois qui ont signé cela. C'est une dure atteinte à la dignité des Québécois.» La SSJB est prête à se battre jusqu'à la dernière limite pour que cet acte constitutionnel ne se signe pas. ♦

SUPER-VENTE DE JUIN

Les Anciens